

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

062-216208694-DE_010_2025-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération N° DE_010_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12
Date de la convocation : 26/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Lydie NOIRET

Représentés : Gautier MOERMAN représenté par Didier LETERME

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Martine CAPPON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Gaëtane DELATTRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Accord autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département et de la Région pour la phase 2 des travaux du Tiers Lieu culturel et numérique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Labellisé récemment « village d'avenir », la commune de Wailly porte dans cette mandature une volonté d'accompagner les citoyens dans la transition numérique. Pour rappel, Le projet est de réaliser au sein d'une ancienne ferme mitoyenne de la place du village un Tiers Lieu dédié aux nouvelles technologies pour doter la commune et le bassin de vie d'un équipement pour la médiation, la formation, la modernisation des services publics et la valorisation des nouvelles manières de travailler.

Le projet s'inscrit dans le cadre du CRTE du territoire.

Il a été phasé en trois temps à la demande de l'Etat :

PHASE 1 : réhabilitation et rénovation de l'existant ;

PHASE 2 : construction d'une extension dans la cour de la ferme ;

PHASE 3 : réhabilitation et renaturation de la place et destruction du foyer rural.

La partie bâimentaire du projet répondra à toutes les attentes normatives environnementales. Le projet s'intègre aux objectifs de la CUA à propos du PCAET en supprimant deux épaves thermiques du patrimoine public pour n'avoir qu'un seul

DE_010_2025

espace qui répond aux normes de la RT 2020.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de réception de l'AR: 03/04/2025

Concernant la sobriété foncière, la construction de la phase 2 optimise l'emprise de la ferme et va permettre de détruire une ancienne salle de 250 m2 dont l'emprise en bord de rivière sera renaturée

La réalisation de la phase permettra de lancer la dimension développement économique avec l'accueil des entreprises dans le cadre de séminaires et de formations d'entreprises. Un travail avec l'Office du Tourisme est engagé.

L'idée est de faire de cet équipement un lieu de vie et de rencontre avec un espace de convivialité dans l'ancienne maison d'habitation sous la forme d'une boulangerie/snacking dont le projet est aussi en train de se concrétiser.

Cet équipement se veut être un lieu de rencontre autour du numérique, un environnement pour instaurer des liens qui n'auraient pas eu lieu si l'équipement n'existait pas. Il a vocation à rayonner sur le sud arrageois, pourquoi pas au-delà même des limites de la CUA et de doter le bassin de vie et plus largement l'EPCI d'un équipement de vulgarisation et fédérateur de cette évolution culturelle majeure de notre siècle.

La demande porte sur la phase 2 du projet dont la réalisation à la suite de la phase 1 permettra de finaliser la partie bâimentaire de ce vaste projet.

Pour boucler le plan de financement nous souhaitons solliciter une subvention auprès du Département et de la Région pour la phase 2 des travaux du Tiers Lieu Numérique et Culturel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter et à encaisser une subvention auprès du Département et de la Région pour la phase 2 des travaux du Tiers Lieu Numérique et Culturel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à encaisser une subvention auprès du Département et de la Région pour la phase 2 des travaux du Tiers Lieu Numérique et Culturel.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND